

Ville de Castillon-la-Bataille  
Extrait du registre des délibérations du  
Conseil Municipal - Séance du 26  
septembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 00 | ABSENTS EXCUSÉS 00 | VOTANTS 00

**OBJET : N° L22-09/01-56/FI SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le vingt et un septembre 2022 s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

**Etaient présents:**

**Etaient absents excusés :**

*Le scrutin a eu lieu, M..... a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

---

M le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

- A l'association « Ehpap'Equus » : 300€
- A l'association « Jeunes Sapeurs Pompiers » : 350€
- A l'association « Arbitres contre le cancer en Nouvelle Aquitaine » : 300€
- A l'association « Judo Club Castillon » : 1500€

M le Maire rappelle que le Conseil Municipal a attribué en 2022 un montant de 74.030€ aux associations (délibérations du 25 avril 2022 et du 30 mai 2022).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à ....., attribue les subventions indiquées ci-dessus.**

*Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En Sous-Préfecture le  
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre  
des délibérations du Conseil Municipal

Le 26 septembre 2022  
**Le Maire,**  
**Jacques BREILLAT**